

Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Vade-mecum à l'attention des parents

pour la scolarisation des enfants ou adolescents en SEGPA dans la Nièvre

La Segpa offre une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés, fondée sur une analyse approfondie des potentialités et des lacunes des élèves. Les effectifs y sont réduits (environ 8 élèves par niveau pour une SEGPA 32 places et 16 élèves par niveau pour une SEGPA 64 places).

Dans la Nièvre, il existe 384 places dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de 7 collèges pour accueillir des élèves en grande difficulté scolaire.

Quels élèves oriente-t-on en SEGPA ?

Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves qui ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire.

Qui demande cette orientation ?

C'est aux parents, à l'école ou à l'établissement scolaire de faire la demande d'orientation.

Qui prononce cette orientation ?

La commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD), présidée par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale ou par son représentant, examine les dossiers des élèves et rend sa décision.

Cette commission départementale est composée d'inspecteurs de l'Éducation nationale, du médecin scolaire conseiller technique départemental, d'un psychologue de l'Éducation nationale «éducation, développement et apprentissages» pour le 1er degré et d'un psychologue de l'Éducation nationale «éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle» pour le 2nd degré, d'assistants sociaux, de personnels de direction, d'enseignants et de représentants de parents d'élèves.

Les modalités d'orientation et d'admission sont les suivantes :

- Présentation de l'enseignement adapté et des opportunités de réussite qu'il représente aux familles dès le début du cycle de consolidation (CM1),
- Pré-orientation fin de classe de CM2 en classe de 6ème Segpa,
- Orientation en Segpa en fin de 6ème

La 6ème Segpa est un prolongement du cycle de consolidation. Elle met en place des parcours de scolarisation qui favorisent la progression des élèves dans les enseignements. Elle permet ainsi de réinterroger l'opportunité d'une orientation à l'issue de l'année de classe de 6ème Segpa avec une nouvelle étude du dossier.

C'est l'Éducation nationale qui oriente les élèves ; pour les élèves en situation de handicap, c'est la CDAPH. Dans tous les cas de figure, ce sont les parents qui décident. S'ils refusent, ou s'il n'y a pas suffisamment de places, l'élève poursuit sa scolarité dans le cursus général du collège.

Quelle est la place de l'élève en SEGPA ?

L'élève de SEGPA est un collégien à part entière. Il participe à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège : CDI (centre de documentation et d'information), clubs, foyer socio-éducatif, association sportive, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, travaux des délégués, voyages scolaires, etc.

Si un élève a des besoins particuliers liés à un handicap, il peut bénéficier, en appui à sa scolarisation en SEGPA, du soutien d'un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)... Il faut que ses parents en fassent la demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ils peuvent être conseillés et accompagnés dans cette démarche par l'enseignant référent de leur secteur.

Qui travaille en SEGPA avec les élèves ?

Des professeurs des écoles spécialisés, titulaires d'un diplôme d'enseignement adapté
Des professeurs de collège et lycée (anglais, technologie, EPS, éducation musicale et artistique...)
Des professeurs de lycée professionnel (pour les activités de découverte professionnelle, à partir de la 4ème)

Que fait-on en SEGPA ?

La Segpa conjugue enseignements généraux et professionnels. Le programme d'enseignement en vigueur pour les classes Segpa est celui des cycles 3 et 4. Elle permet une éducation à l'orientation dès la 6ème au travers du Parcours Avenir et des stages en milieu professionnel.

L'enseignement y est adapté avec des objectifs spécifiques :

- Aider l'élève à retrouver la confiance par une image de soi plus positive, se construire et adopter un ensemble de valeurs civiques ;
- Donner du sens aux apprentissages, renforcer les acquis scolaires et développer de nouvelles capacités ;
- Amener chaque élève à élaborer en 4 ans un projet personnel proposant une qualification de niveau V pour préparer l'entrée en formation qualifiante après la 3ème et à plus long terme, l'insertion professionnelle.

Des inclusions en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème générales sont possibles en fonction des besoins ou possibilités de l'élève.

Classe de 6ème Segpa (pré orientation)

Total horaire : 26h. Enseignement général. La pré orientation est révisée en cours d'année pour soit une orientation en 5ème générale soit une orientation en 5ème Segpa.

Classe de 5ème Segpa

Total horaire : 26h. Enseignement général.

Classe de 4ème Segpa

Total horaire : 28h. Enseignement pré-professionnel 6h. Des réalisations techniques, des visites d'entreprise 2 stages d'observation d'une semaine et la découverte de champs professionnels.

Classe de 3ème Segpa

Total horaire : 31h30. Enseignement pré-professionnel 12h. 3 stages ou plus en situation de 2 semaines. Les élèves préparent et passent un ou deux examens.

- Le Certificat de Formation Générale (C.F.G.), 1er diplôme de l'Éducation Nationale.
- La série professionnelle du Diplôme National du brevet des collèges (D.N.B. Pro).

Quelles perspectives à la sortie de SEGPA ?

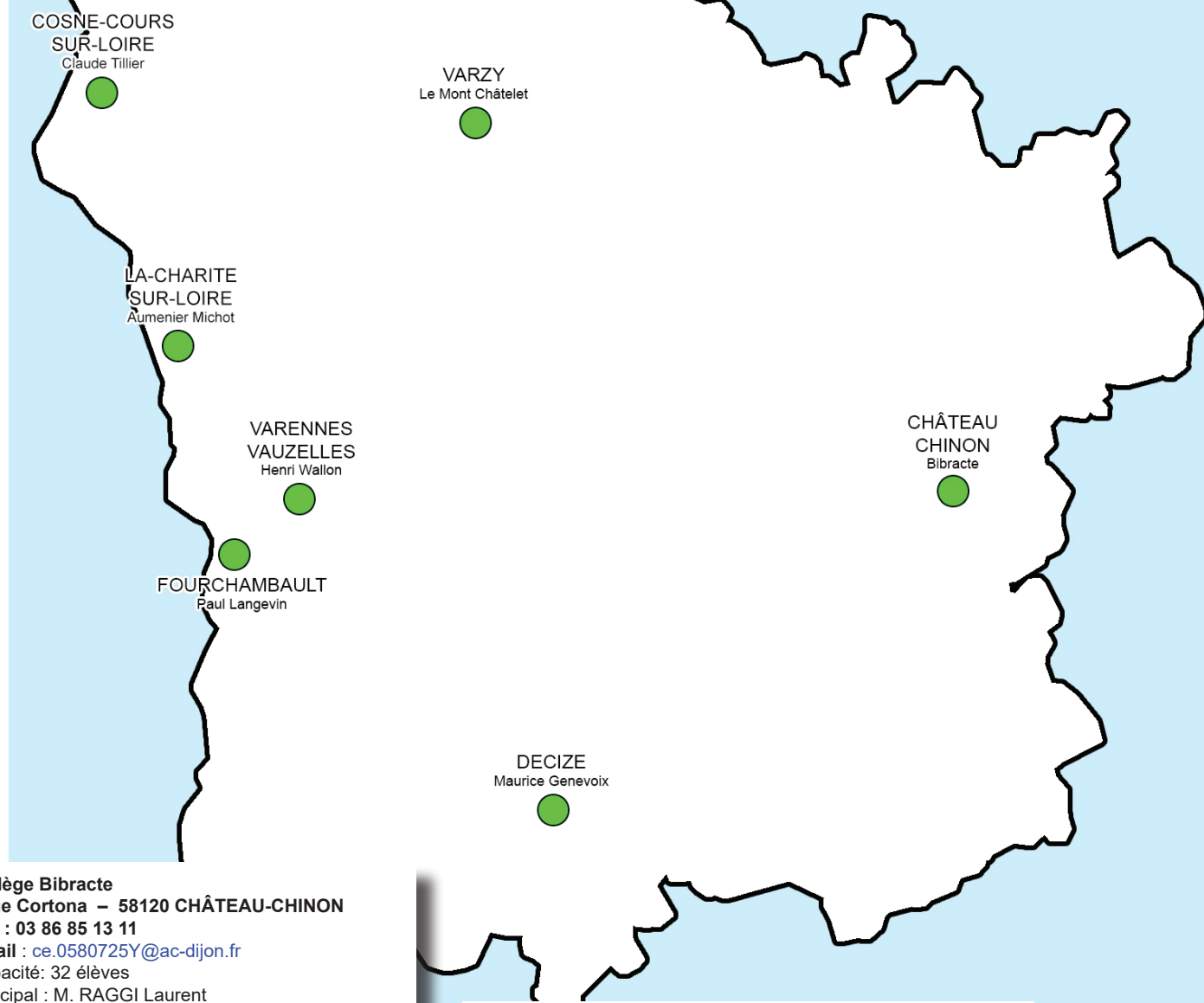
Après la classe de 3ème SEGPA, chaque élève s'engage dans un projet de formation professionnelle.

Diverses possibilités d'accession à une qualification de niveau V (CAP) sont offertes aux élèves :

- en Lycée professionnel (L.P.)
- en Centre de formation d'apprentis (C.F.A.) (entreprise + CFA)
- en Lycée d'enseignement adapté (L.E.A.)
- en Maison familiale rurale (M.F.R.)

Une poursuite d'études en Bac Pro est également possible.

Carte des SEGPA de la Nièvre



Collège Bibracte
 2 rue Cortona – 58120 CHÂTEAU-CHINON
 Tél. : 03 86 85 13 11
 Email : ce.0580725Y@ac-dijon.fr
 Capacité: 32 élèves
 Principal : M. RAGGI Laurent

Collège Paul Langevin
 9 rue Dufaud – 58600 FOURCHAMBAULT
 Tél. : 03 86 90 90 60
 Email : ce.0580581S@ac-dijon.fr
 Capacité: 64 élèves
 Principale : Mme GUERIN Sophie
 Adjointe : Mme ROSSIGNOL Violaine
 Directrice SEGPA : Mme PROUKHNITZKY Fabienne

Collège – Lycée Maurice Genevoix
 Route d'Avril-sur-Loire – 58300 DECIZE
 Tél. : 03 86 77 07 30
 Email : ce.0580765S@ac-dijon.fr
 Capacité: 64 élèves
 Proviseur : M. VIGNAUD Emmanuel
 Adjoint : M. DESMARQUET Laurent
 Directeur SEGPA : M. MARCEAU Philippe

Collège – Lycée professionnel Le Mont Châtelet
 Boulevard Saint-Saturnin – 58210 VARZY
 Tél. : 03 86 29 43 40
 Email : ce.0580764R@ac-dijon.fr
 Capacité: 32 élèves
 Proviseur : M. JUTEAU VIGIER Alexandre
 Adjointe : Mme BENTEO Cécile

Collège Claude Tillier
 Avenue du 85ème de Ligne 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
 Tél. : 03 86 26 83 15
 Email : ce.0580586X@ac-dijon.fr
 Capacité: 64 élèves
 Principal : M. MORI Laurent
 Adjointe : Mme KLICHAMER-JANUEL Delphine
 Directrice SEGPA : Mme JACQUET AUCHERE Valérie

Collège Aumeunier Michot
 2 rue du Clos – 58400 LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
 Tél. : 03 86 70 13 88
 Email : ce.0580694P@ac-dijon.fr
 Capacité: 64 élèves
 Principal : M. PEREGRINA-GALLEGO Michel
 Adjointe : Mme BOUCHOUX Séverine
 Directeur SEGPA : M. LOCTIN Emmanuel

Collège Henri Wallon
 49 rue Louis Bodin – 58640 VARENNES-VAUZELLES
 Tél. : 03 86 57 34 99
 Email : ce.0580621K@ac-dijon.fr
 Capacité: 64 élèves
 Principale : Mme LABRUNE Marie-Line
 Adjoint : M. TOURNY Geoffrey
 Directrice SEGPA : Mme TROTTOT Hélène